



2018

COMMERCIAL VOYAGEURS Exploitation



« PETITS COLLECTIFS »

LA CONTAGION A UN REMEDE, LA CGT !

Les « petits collectifs » en Ile De France et toutes leurs déclinaisons, que tentent de mettre place les Directions en province, n'ont qu'un seul objectif : « broyer les cheminots pour réaliser des gains d'exploitation ».

Cependant, les récentes mobilisations ont démontré que cette pandémie n'est pas inéluctable et que la détermination des cheminots reste le meilleur antidote.

Si les Directions se montrent régulièrement créatives pour dégrader les conditions de travail, les « petits collectifs » sont certainement ce qui se fait de pire en matière de mépris des cheminots.

LE POINT SUR LA CONTAGION :

Le déploiement des « petits collectifs » a eu lieu en **Ile De France** :

- Sur les lignes L/A/J à Paris Saint Lazare (PSL), de novembre 2016 à février 2017 avec la création de 3 établissements en avril 2017,
- Sur les lignes H/B/K à Paris Nord, en mars 2017 avec également la création des 3 établissements,
- Sur les lignes N/U, à Paris Rive Gauche (PRG), d'avril à juin 2017
- Sur les lignes D/R, à Paris Sud Est, en septembre 2017.

Les « petits collectifs » mis en place sont amenés à se généraliser, (PRG et la création du service départ de PSL par exemple).

En Province, sous couvert de différentes appellations ou variantes c'est la même organisation du travail que la Direction tente de développer.

Ainsi en région PACA, mais aussi dans de nombreuses autres régions, les Directions tentent de mettre en place la même organisation avec par exemple la création d'Equipes Mobiles de Lignes (EML) et tout ce que cela induit en termes de modifications des métiers, avec comme danger supplémentaire la création de métiers pour lesquels le cadrage (règles de sécurité, formation,...) est flou car les Directions dérogent au Dictionnaire des filières et aux fiches Emplois repères que l'Entreprise a elle-même définis.

LES CONSEQUENCES DES « PETITS COLLECTIFS » :

- Des missions et des lieux de travail pouvant changer en cours de service (travail multi-localisé),
- La disparition des effectifs affectés à la réserve,
- La disparition des postes de DUO, de DPX,
- La déqualification des postes de E vers D appelés M1 (managers de niveau 1) avec des responsabilités de notations, d'attribution des congés, de répartition et des opérations récompenses/sanctions. Avec aussi des conséquences sur les déroulements de carrière, (plafonnement à la Qualification D pour les M1 et à la Qualification C pour les autres cheminots),
- La « culpabilisation » des cheminots en présentant régulièrement les statistiques d'absentéisme sur l'équipe. Sans effectifs affectés à la réserve, le cheminot absent voit son travail réparti et peser sur le reste de l'équipe,



- Une recrudescence de « pétages de plombs » des cheminots (tous collèges) : Stress, ambiance de travail délétère, surcharge de travail et polyvalence à outrance, objectifs individualisés, augmentation des sanctions, des inaptitudes, des Interruptions Longue Durée (ILD)...,
- Sous-traitance facilitée avec recours à des prestataires comme City One ou Itiremia,
- Les cadres d'organisation constamment sous dimensionnés et non couverts.

A la prise de service, les cheminots des « petits collectifs » d'une même zone sont rassemblés dans une gare afin qu'ils soient répartis sur les postes et gares de la zone.

Chaque cheminot est amené à effectuer les tâches que lui demande le M1 en fonction de la situation du jour.

Vente aux guichets, lutte anti-fraude, transbordement, tâches de production voyageurs... parfois dans les trains et en tenue tout en permettant, au passage, à la Direction, de faire des économies substantielles sur les EVS (indemnités d'utilisation à la réserve, déplacements...).

LE BUZZ MEDIATIQUE, UN ARBRE QUI CACHE LA FORET :

Si la salle de repos d'Asnières réservée aux cheminots les « plus méritants » ou les chèques cadeaux récompensant les cheminots verbalisant le plus ont fait les choux gras de la presse, ces dérives inacceptables sont loin d'être nouvelles et isolées.

Ce dispositif dit « managérial » sous la forme de « sanctions/récompenses » accompagne régulièrement les « petits collectifs » et leurs déclinaisons.

Dès la mise en place de cette organisation du travail, la Direction a entrepris de multiplier et d'accentuer de tels dispositifs.

Mais c'est sur tout le territoire, en Ile-de-France comme en Province que ces pratiques sous différentes formes ont cours.

Avilissantes, dégradantes et perverses, ces méthodes d'un autre siècle, n'ont pas leur place ni à la SNCF ni ailleurs.

Pour la CGT, elles doivent être non seulement dénoncées mais également combattues quotidiennement et collectivement.

LA MOBILISATION COMME ANTIDOTE !

Si les Directions tentent d'imposer partout en France ces types de « désorganisation » du travail, elles se heurtent dans certaines régions à des cheminots organisés et des usagers qui font bouger les lignes.

Sur les lignes N et U, en Ile-de-France, les « petits collectifs » ont été vidés de leur contenu par la très forte mobilisation des cheminots, à l'appel de la CGT.

Concrètement cette mobilisation a permis de maintenir les équipes réserve, les prérogatives de la commande du personnel, les régimes de travail, les EVS...

Sur la ligne C, toujours en Ile-de-France, l'intervention CGT auprès des élus a permis de maintenir l'ouverture des guichets le Week End et en extrêmes soirées.



**RIEN N'EST INELUCTABLE
AVEC LA CGT,
IMPOSONS NOS CHOIX,
NOS REVENDICATIONS !**